

## COMPTE RENDU DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 3 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 15 avril 2015.

Présents : Thierry BORDOT – Hervé LEROY – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Jean-Paul MILLEROT

Raymond DUPAIN– Suzanne MATHIEU – Christelle AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Agnès LEJEUNE – Rachida LAOUFI SABER – Marie-Josèphe GALLORINI- Michel NURDIN

Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY

Eric DAVAL – Noëlle GRANDJEAN

Procurations : Sabine LARUE à Edith DOUCET – Jean-Yves TEXIER à Martine BAVARD

Absents : Michel AUBRY

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 20

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

– **Délibération n°2015-8 Approbation du compte-rendu de séance du 10 février 2015**

– **Délibération n°2015-9 Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

– **Délibération n°2015-10 Maison médicale : location de locaux**

– **Délibération n°2015-11 Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes**

– **Délibération n°2015-12 Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes**

**– Délibération n°2015-13 Vote des 3 taxes**

**– Délibération n°2015-14 Affectation des résultats de l'exercice 2014 et vote du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, lotissement du champ la chèvre)**

**– Délibération n°2015-15 Aménagement de sécurité rue de la Viotte- Demande de subvention au Conseil Général**

**– Délibération n°2015-16 Bornes de recharge pour véhicules électriques : convention avec le SIED70**

**\*\*\***

## RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

### **– Délibération n°2015-8 Approbation du compte-rendu de séance du 10 février 2015**

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2015.

*M. DAVAL indique qu'il n'était pas disponible pour cette séance et affirme que chacun est libre de faire ce qu'il veut.*

*Madame BAVARD approuve et indique qu'elle s'est exprimée dans la presse.*

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité (6 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER)*

### **– Délibération n°2015-9 Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux opérations relatives à la mise sous pli de la propagande destinée aux électeurs (circulaires, liste des candidats, bulletins de vote, programme...), il est proposé au conseil municipal :

- De recruter plusieurs agents contractuels pour effectuer la mise sous pli de la propagande destinée aux électeurs (circulaires, liste des candidats, bulletins de vote, programme...) pour les élections départementales fixées les dimanche 22 et 29 mars 2015.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base d'un forfait fixé par les services de l'Etat dans la limite d'un plafond maximum d'indemnité par agent de 540 € brut par tour de scrutin.

*Eric DAVAL s'interroge sur l'intérêt d'approuver cette délibération alors que les élections sont passées.*

*Monsieur le Maire indique qu'on ne pouvait pas quantifier le personnel nécessaire (hors commune) lors du conseil précédent compte tenu notamment de l'incertitude sur le nombre de candidats et qu'il n'était donc par conséquent pas possible d'adopter cette délibération avant les élections.*

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

### **– Délibération n°2015-10 Maison médicale : location de locaux**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de sous-location avec la société SISALU (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires Lupéenne) représentée par M. Didier BOUDOT et inscrite à la préfecture de Vesoul sous le n°790 195 184, elle-même locataire des locaux de la maison médicale appartenant à la Communauté de Communes de la Haute-Comté (CCHC).

Ces locaux serviront à accueillir les permanences de la Caisse Nationale D'Assurance Maladie et seront également mis à disposition de la médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône afin de permettre aux agents municipaux d'effectuer leur visite médicale sur place.

La convention de sous-location serait conclue pour une durée de 6 ans, chacune des parties ayant la faculté d'y mettre fin à tout moment sans indemnité sous réserve de respecter un préavis de 6 mois.

Le loyer est fixé à 596,30 € par mois (884,64 € charges comprises).

*Madame BAVARD affirme que cette délibération est illégale dans le sens où la commune n'a pas à se substituer à la Communauté de Communes de la Haute-Comté, propriétaire de la maison médicale. Elle ajoute qu'elle la contestera auprès du tribunal dès le lendemain si celle-ci devait être adoptée.*

*Monsieur le Maire indique que c'est la société groupant l'ensemble des praticiens de la maison de santé qui est locataire du bâtiment.*

*Monsieur le Maire affirme donc que ce montage est parfaitement légal et précise qu'un bail de sous-location a déjà été conclu entre la SISALU [Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires Lupéenne : société groupant l'ensemble des praticiens de la maison de santé] et ELIAD [service d'aide à domicile].*

*Madame LEJEUNE demande s'il existe encore beaucoup d'emplacements vacants.*

*Monsieur le Maire répond par la négative et ajoute que l'objectif est de rendre plus vivante et attractive la maison de santé par le biais de ces partenariats.*

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité (5 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Jean-Yves TEXIER et 1 abstention : E.DAVAL)*

#### **– Délibération n°2015-11 Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes**

Il est proposé au Conseil municipal de valider les comptes de gestion transmis par le trésorier en tout point conforme au compte administratif.

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité (5 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Jean-Yves TEXIER)*

#### **– Délibération n°2015-12 Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes**

Avant le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, sera procédé à l'élection du Président de séance, le Maire devant se retirer comme le veut la loi au moment de cette délibération.

*Madame DOUCET présente les différents comptes administratifs.*

*Madame BAVARD soulève que les frais d'affranchissement ainsi que la ligne 'Fêtes et Cérémonies' ont augmenté.*

*Monsieur le Maire indique que des économies d'essence et de personnel sont ainsi réalisées (envoi par voie postale et non plus par dépôt direct dans les boîtes aux lettres).*

*Pour le budget 'Fêtes et Cérémonies', cela s'explique notamment par le Marché de Noël qui a remporté un vif succès cette année ainsi que par les différentes cérémonies/expositions réalisées sur le site des Usines Réunies.*

*Monsieur LEROY met aux voix (en l'absence de Monsieur le Maire).*

*Les comptes administratifs du budget principal, des budgets de l'eau et de l'assainissement sont adoptés à la majorité (7 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER- Noëlle GRANDJEAN)*

*Le compte administratif du budget annexe du champ la chèvre est adopté à la majorité (6 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER)*

*Monsieur le maire réintègre l'assemblée et M. Leroy lui fait part du résultat du vote.*

*Monsieur le maire remercie l'assemblée pour sa confiance.*

#### **– Délibération n°2015-13 Vote des 3 taxes**

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 2015 les taux en vigueur en 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,56%
- Taxe foncière (bâti) : 19,64%
- Taxe foncière (non bâti) : 42,88%

*Madame BAVARD demande à ce que l'abattement de 15% sur la taxe d'habitation soit rétabli.*

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité (7 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER- Noëlle GRANDJEAN)*

#### **– Délibération n°2015-14 Affectation des résultats de l'exercice 2014 et vote du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, lotissement du champ la chèvre)**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les budgets 2015 tels que présentés en annexe après avoir procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

*Madame DOUCET présente l'affectation des résultats de l'exercice 2014. Monsieur le Maire met aux voix.*

*L'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, lotissement du champ la chèvre) est adoptée à la majorité (7 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER- Noëlle GRANDJEAN).*

*Madame DOUCET présente les différents budgets 2015.*

*Madame BAVARD s'interroge sur les sommes inscrites sur plusieurs articles budgétaires.*

*M. le Maire lui explique les modalités d'élaboration du budget de la commune, celui-ci étant une prévision de dépenses et de recettes. Il serait bien imprudent de sous-estimer les dépenses et de surestimer les recettes.*

*Madame BAVARD s'interroge sur la ligne (non budgétaire) 041 du budget annexe de l'eau sur laquelle un montant de 41 036 € est crédité.*

*[Il s'agit de frais d'étude (puits et travaux H.GUY/Av.AUGROGNE) qui basculent du chapitre 20 au chapitre 21 afin d'être immobilisés dans la mesure où les travaux sont désormais achevés et qu'il convient de les intégrer dans l'actif de la commune]*

*M. JOAQUIM indique que d'importants travaux d'investissements seront réalisés cette année.*

*M. le Maire présente les grands travaux prévus sur le réseau d'assainissement (rue du Closey) et le réseau d'eau (avenue J.Ferry) ainsi que la reconstruction de la station d'épuration.*

*M. le Maire ajoute que cela sera réalisé à tarifs constants et sollicite l'unanimité sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement arguant que quel que soit l'équipe qui sera à la tête de la commune dans les prochaines années, elle sera confrontée à cet impératif.*

*Le budget principal, les budgets de l'eau et de l'assainissement sont adoptés à la majorité (7 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER- Noëlle GRANDJEAN)*

*Le budget annexe du champ la chèvre est adopté à la majorité (6 contre : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Françoise MAFIOLY – Eric DAVAL – Jean-Yves TEXIER)*

#### **– Délibération n°2015-15 Aménagement de sécurité rue de la Viotte- Demande de subvention au Conseil Général**

Dans le cadre d'aménagements de sécurité prévus rue de la Viotte -visant notamment à réduire la vitesse automobile à proximité du Collège- est sollicité une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Haute-Saône.

*Madame GRANDJEAN indique que le problème de stationnement devant le collège est récurrent.*

*Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.*

#### **– Délibération n°2015-16 Bornes de recharge pour véhicules électriques : convention avec le SIED70**

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIED70, mandaté par le SGAR dans le cadre du plan d'électromobilité lancé par l'Etat, visant à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût unitaire de ces bornes serait tout compris hors raccordement électrique selon le marché 2014 du SGAR égal à environ 5 600,00 € HT y compris le coût de la maintenance normale sur les 4 premières années.

*Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un futur repreneur du Foyer des Travailleurs sera désigné prochainement puis indique que M. BELLEFLEUR rejoindra prochainement la commune de Saint-Etienne-Lès-Remiremont. M. CHARBONNIER rejoindra quant à lui la commune du Crès.*

*Monsieur le Maire remercie M.BELLEFLEUR et M.CHARBONNIER pour le travail effectué pour la commune.*

*M.CHARBONNIER souhaite tout d'abord avoir une pensée pour M. Michel LEROY, parti trop tôt mais ayant su tracer un cap visant à redresser la commune dans tous les domaines, ainsi que pour les membres de l'équipe précédente dont Mme GALLAIRE, présente dans la salle.*

*M. CHARBONNIER remercie également Monsieur le Maire pour toute la confiance que celui-ci lui a accordé au cours de ces 5 années.*

*Il ajoute qu'un bilan de mandat s'évalue notamment au regard des décisions difficiles qui ont pu être prises.*

*Or de nombreuses décisions difficiles ont été prises et assumées, notamment en matière de fiscalité. D'autres seront malheureusement inéluctables au cours du présent mandat.*

*M. CHARBONNIER remercie en outre M. le 1<sup>er</sup> Adjoint pour le travail réalisé en commun et la bonne entente manifestée durant toutes ces années, Mme DOUCET pour son amitié et sa bienveillance ainsi que M. JOAQUIM en qui il voit un modèle d'honnêteté et de dévouement pour sa commune.*

*Il s'excuse de ne pas pouvoir citer tout le monde puis remercie l'ensemble du personnel communal pour leur professionnalisme et leur dévouement et en particulier le secrétariat avec lequel il a passé le plus de temps.*

*Un verre de l'amitié sera donné aux Usines Réunies **le jeudi 23 avril à 18h00** et précise que tous les conseillers de la majorité et de l'opposition y sont conviés -ainsi que ceux de la mandature précédente- et l'ensemble du personnel municipal.*

22h35 La séance est levée

\*\*\*

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Edith DOUCET

